

Valorisons !

L'essentiel de la diversification

n° 20 / décembre 2024

PRODUIRE / TRANSFORMER



Réemploi en 4 points, par Réseau Vrac et réemploi

- **Avantages écologiques** : Réduction des déchets d'emballages. En France, chaque personne génère en moyenne 83 kg de déchets d'emballages/an.
- **Bénéfices de la consigne** : La somme versée à l'achat d'un produit consigné est récupérable une fois le contenant retourné vide. Ce modèle favorise l'engagement des consommateurs vers des pratiques plus responsables.
- **Réglementation et cadre législatif** : La loi AGECE et ses décrets d'application favorisent l'obligation pour les restaurateurs et les points de vente d'adopter des emballages réemployables, un point clé pour encourager la transition vers le réemploi.
- **Défis pour les producteurs** : Malgré les bénéfices du réemploi, des freins persistent, notamment le coût initial d'adaptation (logistique, équipements, etc.), la standardisation des contenants, et la gestion des retours.

Bako Consigne vous accompagne pour le réemploi des emballages

- **Accompagnement logistique et mise en œuvre** : depuis la mise en place des systèmes de consigne jusqu'à la collecte des contenants, leur lavage industriel et leur redistribution. Les contenants consignés sont collectés dans des points dédiés (supermarchés, magasins bio, etc.) et ramenés aux producteurs après lavage.
- **Réponses aux attentes des consommateurs** : 88 % des Français sont favorables au retour de la consigne, et de plus en plus de consommateurs demandent que les marques s'engagent dans une démarche écologique. Le système de consigne fidélise les clients et crée un engagement à long terme en offrant des avantages directs, comme des bons d'achat, en échange du retour des contenants.
- **Impact environnemental** : Le réemploi permet une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES), avec une diminution de 79 % par rapport à l'utilisation de nouveaux emballages. De plus, le lavage des contenants consomme 33 % moins d'eau que le recyclage.
- **Les avantages économiques du réemploi** : Le réemploi permet aux producteurs de réduire les coûts liés à la gestion des déchets et d'anticiper les évolutions réglementaires.

Le lavage des contenants réutilisables, par Haut la Consigne

- **Le processus de lavage** comprend plusieurs étapes : *massification, tri des bouteilles, lavage, inspection et palettisation*. Une attention particulière est portée à la qualité du lavage pour assurer que les contenants réutilisables répondent aux normes d'hygiène.
- **Collecte et distribution** : La collecte des bouteilles chez les producteurs partenaires et les points de vente se fait avec des **systèmes de collecte** spécifiques, tels que des casiers ou palettes, pour faciliter le retour des contenants.
- **Chiffres clés** : Haut la Consigne a déjà lavé plus de **2 millions de bouteilles** et collabore avec **80 producteurs partenaires et 200 points de collecte**. Dans les centres de lavage il existe un potentiel d'expansion grâce à une capacité de lavage de 300 millions d'emballages par an.
- **Défis du réemploi** : Un des principaux freins pour les producteurs reste la **standardisation des bouteilles**, un élément essentiel pour optimiser le lavage et garantir une compatibilité entre les différents acteurs de la filière.



Participez à l'évaluation de Valorisons !

Votre avis compte !

Aidez-nous à améliorer votre bulletin technique en répondant à notre questionnaire. Cela ne vous prendra que quelques minutes ici. [Cliquez ici](#) pour participer.

Merci de
contribuer
à l'amélioration
de notre
publication afin
de répondre
au mieux à vos
attentes !



Développez votre activité avec **Bienvenue à la ferme**

Vous souhaitez :

- **Gagner en notoriété** et en visibilité grâce à une marque forte
- **Bénéficier de partenariats** avec des avantages tarifaires
- Profiter de la **force du réseau**

Rejoignez *Bienvenue à la ferme* !

Bienvenue à la ferme est le 1^{er} réseau agricole en France de vente directe et d'accueil à la ferme.

C'est déjà plus de 3,8 millions de français qui en sont clients, **10 000 agriculteurs.trices** accompagnés, **400 000 visiteurs / mois** sur le site dédié (14 000 sur le site Hauts-de-France) et 17 000 cartes Bienvenue à la ferme Hauts-de-France distribuées par an.

Si vous souhaitez apparaître sur la nouvelle version 2025, manifestez-vous dès aujourd'hui en cliquant [ici](#)



Transition durable : où en êtes-vous ?

Vous êtes un acteur du tourisme : faites votre auto diagnostic en 10 min et laissez-vous guider pour passer à l'action !

Comme annoncé lors du comité interministériel du tourisme du 7 mai dernier, Atout France lance FranceTourismeDurable. Cette plateforme en ligne gratuite, conçue avec et pour les professionnels du tourisme, permet de faciliter, d'accompagner et d'accélérer la transformation durable du secteur.

Plus de 300 contenus concrets déjà en ligne, des bonnes pratiques, des solutions innovantes, des témoignages, les informations sur les aides et les interlocuteurs qui peuvent vous accompagner.

www.francetourismedurable.gouv.fr



France Tourisme Durable

L'attrait touristique du **Canal Seine-Nord Europe**



Les acteurs du tourisme de la région Hauts-de-France et la SCSNE ont signé le 9 octobre, une convention concernant la valorisation touristique du Canal Seine-Nord Europe.

Projet monumental reliant Compiègne (60) à Aubencheul-au-Bac (59) sur 107 km, le canal ambitionne de devenir une **attraction phare des Hauts-de-France**, comparée à une « tour Eiffel régionale ». Sa construction spectaculaire, ses ouvrages remarquables (comme le pont-canal de la Somme, le plus long d'Europe), et ses berges aménagées offrent un potentiel touristique unique.

Pendant les travaux, le « tourisme de chantier » attire déjà des visiteurs, avec **visites guidées, journées portes ouvertes et expositions dans les Maisons du canal**. À terme, des croisières fluviales, ports de plaisance et itinéraires cyclables, connectés aux véloroutes, renforceront l'attrait touristique de la région, misant sur un riche patrimoine et un développement économique ambitieux.

Ce projet offre ainsi une opportunité unique aux agriculteurs pour **développer leur activité à la ferme dont l'hébergement par la valorisation de leurs produits et savoir-faire**.

Complément d'information concernant **l'aide financière de la Région** aux établissements scolaires pour leurs visites en ferme pédagogique

La subvention de 45 € de la Région, présentée dans le précédent « Valorisons », peut être **sollicitée par tous les établissements scolaires des Hauts-de-France se déplaçant dans les fermes pédagogiques régionales** appartenant aux 3 réseaux que sont : Bienvenue à la Ferme pour l'Aisne, l'Oise et la Somme ; Accueil Paysan Hauts-de-France et Le Savoir Vert des Agriculteurs Hauts-de-France pour les 5 départements.

Pour plus d'informations, contactez la référente de votre réseau de fermes pédagogiques, à savoir :

- Pour **Bienvenue à la ferme** : Fabienne VERRIÉ - 03 23 22 50 78 - fabienne.verrie@aisne.chambagri.fr
- Pour **Accueil Paysan Hauts-de-France** : Natacha DOROBISZ - 06 52 13 54 10 - hautsdefrance@accueil-paysan.com
- Pour le **Savoir Vert Hauts-de-France** : Claire DILLY - 03 21 60 57 20 - fermespedagogiques@savoirvert.fr

Besoin de code-barres pour la commercialisation de vos produits ?

Le **code EAN** (European Article Number) ou **IAN** (International Article Number) est indispensable pour travailler avec la grande distribution. En France, le code GTIN 13 est le code-barres le plus utilisé dans la distribution.

La signification de ces 13 chiffres varie en fonction du type de produit :

- Les deux ou trois premiers permettent d'identifier la catégorie de produits ou le pays d'origine du produit
- Les quatre ou cinq suivants sont le numéro de membre de l'entreprise
- Les quatre ou cinq suivants sont le numéro du produit
- Le dernier est la clé de contrôle



#301870404

Comment créer un code-barres ?



Pour commencer, vous devez adhérer à l'organisation mondiale **GS1** ou **GS1 France**, créée pour faciliter l'échange d'informations dans le commerce. Le GS1 garantit l'unicité de chaque code-barres. Il faudra fournir son numéro de Siren, son code NAF, son numéro TVA intercommunautaire, et son chiffre d'affaires global, et s'acquitter d'un abonnement annuel basé sur le chiffre d'affaires. Grâce à cette adhésion au GS1, vous pourrez créer des codes-barres de type UPC ou EAN. Un code préfixe est envoyé à l'entreprise afin de l'identifier. Il faut ensuite choisir un type de code-barres en fonction des besoins (EAN à 13 chiffres, EAN à 8 chiffres, IAN...).

Vous pouvez enfin créer vos codes-barres en utilisant un générateur en ligne, la plupart sont gratuits. Ils vous permettront d'assembler dans le bon ordre tous les identifiants requis.

Qu'est-ce qu'un générateur de QR code ?

Un générateur de QR code (Quick Response code en anglais) permet de créer des codes QR personnalisés. Ce code à réponse rapide agit comme un code-barre matriciel et prend la **forme d'un carré pixelisé**. Celui-ci est facilement lisible : il suffit de scanner le QR code avec l'appareil photo de son smartphone.

Les QR codes sont utiles pour de nombreux usages. Vous pouvez par exemple :

- Transmettre un fichier texte, un PDF, une image, une vidéo, ou une fiche contact
- Rediriger vers un site Internet ou une application mobile
- Enregistrer un rendez-vous dans un calendrier virtuel
- Indiquer un lieu géographique ou une position
- Déclencher un appel téléphonique
- Payer avec son smartphone
- Accéder à un réseau wifi...



Le chiffre

plus de

10 milliards

de **codes-barres** sont scannés chaque jour dans le monde. De nouveaux types de codes-barres, comme les codes QR, ont donné naissance à de nouvelles utilisations de cette technologie

Mettez vos produits sous les projecteurs avec **OùAcherLocal.fr**

Vente directe, produits bruts ou transformés, végétaux ou animaux... Et si vous deveniez **LA référence incontournable pour les consommateurs de votre région ?**

Avec **OùAcherLocal.fr**, c'est simple et efficace : contactez-nous pour créer gratuitement votre fiche, présentez vos produits, et attirez des consommateurs curieux de découvrir vos talents (et vos délicieuses courges,

fromages ou confitures !). Pas besoin de tract, nous vous offrons une vitrine en ligne attrayante et performante.

Alors, prêt à cultiver votre visibilité et booster votre activité ? Inscrivez-vous dès maintenant sur **OùAcherLocal.fr** : rapide, professionnel... et 100 % gratuit !



À NOTER

Déchets des exploitations agricoles : le nouveau guide est disponible !

La nouvelle version du **guide sur les déchets des exploitations agricoles**, réalisée par les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France en partenariat avec ADIVALOR, la MSA, l'ADEME et la Région, est sortie !



Ce guide pratique propose des **fiches actualisées sur le tri, le stockage, la collecte, le recyclage, la valorisation et le financement des filières**, en tenant compte des dernières évolutions réglementaires et des nouveaux programmes d'ADIVALOR. Une nouvelle section dédiée au **réemploi des déchets d'agrofourneurs** a été ajoutée, enrichie par des témoignages et astuces d'agriculteurs des Hauts-de-France. C'est un outil incontournable pour optimiser la gestion des déchets, adopter une démarche durable et valoriser les produits usagés. Téléchargez-le [ici](#). Partagez-le dans vos réseaux !

Terroirs Hauts-de-France une marque qui communique pour les producteurs régionaux



Pendant tout le mois de décembre, les produits agréés Terroirs Hauts-de-France seront mis à l'honneur avant et après la météo sur France 3 Picardie.

Propriété de la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France, cette marque collective, **valorise** les produits d'agriculteurs et d'artisans, d'entreprises produisant dans la région, avec des savoir-faire spécifiques et utilisant des matières premières régionales.

Décliné en « Fermier », « Artisanal » ou « Bio » le logo permet aux produits d'afficher fièrement les statuts du producteur et l'ancrage territorial !



Vous voulez en savoir plus ?

Formez-vous pour une agriculture d'avenir !

Que vous soyez chef(fe) d'exploitation ou salarié(e), **développer vos compétences** est un levier clé pour améliorer vos pratiques et assurer la croissance de votre exploitation.

Face à une agriculture en constante évolution, il est essentiel de **rester à jour** : maîtrisez de nouvelles techniques, innovez, et adaptez-vous aux changements réglementaires et aux attentes sociétales. La formation agricole pour adultes vous offre l'opportunité d'anticiper les défis de demain et de devenir un acteur du changement.

Investir dans vos connaissances, c'est investir dans l'avenir de votre métier. Rejoignez nos formations et préparez dès aujourd'hui l'agriculture de demain. Téléchargez le catalogue [ici](#).

AGENDA

• Noël à la ferme

1^{er} au 31 décembre 2024



• **Accueillir à la ferme des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance sur les temps de vacances et/ou weekend**
9 décembre RDV PRO -

• **Salon International de l'Agriculture à Paris**
22 février au 2 mars 2025



Ont contribué à la rédaction de ce bulletin technique :

Alain Bahuchet, Camille Delahay, Anne Halgand, Clémence Jacquet, Laurence Lamaison, Anne Prévost

NORD-PAS DE CALAIS
Vanessa HUCKE
diversification@npdc.chambagri.fr
03 62 61 42 33

AISNE
Clémence JACQUET
diversification@aisne.chambagri.fr
03 23 22 50 97

OISE
Laurence LAMAISON
laurence.lamaison@oise.chambagri.fr
03 44 11 44 66

SOMME
Marine DELIGNIÈRES
diversification@somme.chambagri.fr
06 86 37 56 62



Ont participé au financement de ce bulletin technique :

